

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 27 juin 2018

**Compte rendu analytique de la séance, en application des
dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

Mme MAZARI - ALLEL, M. CASTELLI, M. BLUY, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. HOKMAYAN, Mme LABROT, M. BELHADJ, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme BEUCHE-MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme CIPRIANI, M. EL KHATMI, Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK, Mme GAFFIERO, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. FOURNIER par M. PEYRE
M. MONTAIGNAC par Mme LABROT
M. HERMELIN par M. GONTARD
M. VAUTE par Mme GOILLIOT - XICLUNA
Mme DUPRAT par M. PALY

XXX

M. GONTARD entre en séance pendant la présentation du rapport n°1. M. MERINDOL quitte la salle avant la présentation de la délibération n°1. M. BELHADJ sort de la salle au cours du rapport n°3 donnant pouvoir à Mme ROZENBLIT. Mme LAGRANGE quitte l'assemblée après le vote du rapport n°21. Mme BELAÏDI et M. EL KHATMI quittent l'assemblée après le vote de la délibération n°22.

XXX

La séance est ouverte à 18 heures par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme HADDAOUI est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Mme le Maire, Présidente rend un hommage à Mme Mauricette MAS et fait observer une minute de silence.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **30 mai 2018** est **ADOPTÉ**. Ont voté contre : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme LOUARD, Mme RIGAULT, Mme SEDDIK. Se sont abstenus : Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PROCEDE** à l'installation de M. Aimé GALLO en qualité de Conseiller Municipal.
- **ADOPTÉ** -

2 - AMÉNAGEMENT URBAIN : Transfert dans le domaine public communal d'une section de la route départementale 907 (du carrefour Pierre Sépard/Charles de Gaulle au giratoire de l'Amandier). Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de déclassement et le transfert de compétence de la section de Route départementale 907 comprise du carrefour à feux RD 907 / rocade Charles de Gaulle / avenue Pierre Sépard jusqu'au giratoire RN7 / RD907 / avenue de l'Amandier sur la commune d'AVIGNON,
- **APPROUVE** les termes de la convention de transfert à intervenir entre le Département de Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **APPROUVE** le versement du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de 395 000 € HT,
- **ENGAGE** une réflexion sur la requalification en entrée de ville du tronçon faisant l'objet du présent transfert et de solliciter ses partenariats financiers avec les autres collectivités concernées par ce projet d'intérêt général,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 13, compte 1323,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTÉ** - **S'est abstenue : Mme SEDDIK.**

3 - ACTION CULTURELLE - AVIGNON MUSÉES : Exposition temporaire Avignon Musées et Palais des Papes intitulée « MIRABILIS ». Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la réalisation d'une exposition intitulée MIRABILIS qui présentera des œuvres, objets, collections de la Fondation Calvet et des musées municipaux d'Avignon mis en scène par Christian LACROIX ;
- **APPROUVE** la convention liant la Ville d'Avignon avec Avignon Tourisme et l'établissement public communal autonome « Fondation Calvet » ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention de partenariat ainsi que toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

4 - ACTION CULTURELLE : Appel à projets culturels et artistiques 2018/2019 - Attribution des subventions. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un total de 80 000 €.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOPTE - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD.**

5 - ACTION CULTURELLE : Appel à projets culture provençale 2018-2019 - Attribution des subventions. Mme Françoise CIPRIANI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à 13 associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un total de 15 000 €.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOPTE - Se sont abstenus : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme LOUARD.**

6 - ACTION CULTURELLE : Festival "C'est pas du luxe !" 2018 - Subvention exceptionnelle à la Fondation Abbé Pierre. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention de 10 000 euros pour l'année 2018 à la Fondation Abbé Pierre.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOPTE - Se sont abstenus : Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, M. GALLO. Ne participe pas au vote : M. DELAHAYE.**

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Un Été à Avignon - Présentation du dispositif 2018. M. Philippe FERREIRA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions les plus larges auprès de toutes les institutions partenaires,
- **VALIDE** les règlements intérieurs tels que présentés en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

8 - FINANCES : Contractualisation financière avec l'État - Loi de programmation des finances publiques 2018/2022. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat entre l'État et la Ville d'Avignon, définissant les objectifs de contribution de la Ville à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique pour les années 2018 à 2020.
- **ADOPTE -**

9 - FINANCES - BUDGET : Budget Principal et Budgets Annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2017. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier Municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 (y compris la journée complémentaire).
- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2017 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.
- **ADOPTE - Ont voté contre : M. CHRISTOS, Mme GAFFIERO. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS, Mme LOUARD.**

Avant le vote du rapport n°10, Mme le Maire, Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à M. GONTARD ; elle rejoint la salle avant la présentation du rapport n°11 et en assure à nouveau la présidence.

10 - FINANCES - BUDGET : Budget Principal et Budgets Annexes - Compte administratif pour l'exercice 2017. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** les comptes administratifs 2017 tels qu'ils ont été arrêtés ;
 - **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes ;
 - **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
 - **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 Décembre 2017 seront repris dans le cadre du budget supplémentaire 2018 ;
 - **AUTORISE** le budget annexe du Crematorium à reverser, chaque année, le produit de la taxe de crémation au budget principal de la Ville d'Avignon.
- **ADOPTÉ - Ont voté contre : M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme GAFFIERO. Se sont abstenus : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK, M. GALLO.**

11 - FINANCES - BUDGET : Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** les résultats 2017 du budget principal et des budgets annexes pour : **Budget principal** : la somme de 16 869 644,78 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 2 206 657,50 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). **Budgets annexes** : **Chambre Funéraire** : la somme de 67 332,92 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ; **Gestion des Baux** : la somme de 69 376,78 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) et à son reversement au budget principal de la Ville d'Avignon, budget de rattachement de ce budget annexe (compte 672) ; **Crématorium** : la somme de 521 221,26 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 487 317,69 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ; **Restauration Scolaire** : la somme de 60 518,30 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 562 557,15 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).
 - **PRÉCISE** que ces opérations seront décrites au Budget Supplémentaire 2018 du budget principal et des budgets annexes.
- **ADOPTÉ - Ont voté contre : Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK, M. GALLO. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme LOUARD.**

12 - FINANCES - BUDGET : Budget Principal et Budgets Annexes - Budget supplémentaire pour l'exercice 2018 et actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2017, toutes sections confondues, pour : **Budget principal** : la somme de 32 693 744,11 € en recettes et en dépenses ; **Budgets annexes** : **Chambre Funéraire** la somme de 141 827,94 € en recettes ; **Gestion des Baux** la somme de 297 141,97 € en recettes et 69 376,78 € en dépenses ; **Crématorium** la somme de 1 028 315,36€ en recettes et 540 997,67 € en dépenses ; **Restauration Scolaire** la somme de 1 363 493,43 € en recettes et en dépenses.

- **ADOPTE** les modifications des autorisations de programme (AP) pour un montant total après BS de 160 105 363,08 €.

- **ADOPTE** le Plan Pluriannuel des Investissements pour les années 2016 à 2020 tel que présenté en l'annexe de la délibération.

- **AUTORISE** la recherche de participations financières auprès de l'ensemble de ses différents partenaires institutionnels.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE - Ont voté contre** : Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK, M. GALLO. **Se sont abstenus** : M. EL KHATMI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme LOUARD, Mme GAFFIERO.

13 - FINANCES : Exécution du budget 2018 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **12 300,00 €** ;

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 ;

- **AUTORISE** Mme le Maire (e) ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE - S'est abstenue** : Mme RIGAULT.

14 - FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTTE** l'admission des créances en non-valeur, présentée par le comptable municipal telle qu'arrêtée sur les listes en date du 21/03/2018 pour un montant de 193 105,65 €

- **IMPUTE** la dépense considérée sur les crédits inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2018, du budget principal pour un montant de 193 105,65 €

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e)délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE -**

15 - PERSONNEL : Actualisation des emplois de Cabinet. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** l'ensemble de ces propositions.

Suite à la demande de MM EL KHATMI et CERVANTES pour un vote à bulletin secret, Mme le Maire, Présidente indique que, conformément à l'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

L'assemblée étant composée de 46 membres présents, la demande de MM EL KHATMI et CERVANTES est rejetée.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme LOUARD, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK, M. GALLO.

16 - PERSONNEL : Création des emplois de Chef(fe) de projets d'Aménagements urbains et de Chargé(e) de projets Développement Territorial. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la création d'un emploi de Chef(fe) de projets d'aménagements urbains et la création d'un emploi de Chargé(e) de projets de développement territorial,

- **FIXE** en cas de recrutement d'agents contractuels, le montant de la rémunération sur la base de l'espace indiciaire de la catégorie A et attribue le régime indemnitaire de grade et de fonction applicable au cadre d'emploi correspondant,

- **IMPUTE** la dépense correspondant au chapitre 012 du budget général communal

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer à signer les contrats de recrutement et les conventions à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK, Mme GAFFIERO, M. GALLO.

17 - PERSONNEL : Taux d'avancement de grade. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le taux d'avancement des agents municipaux à 100 % dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- **ADOPTE** -

18 - ACTION SOCIALE : Avignon Ville Solidaire - Appel à projets 2018 - Attribution des subventions. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les subventions attribuées au titre de l'appel à projets Avignon Ville Solidaire 2018.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** - **Se sont abstenus** : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD. **Ne participent pas au vote** : Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY.

19 - ACTION SOCIALE : Avignon Ville Solidaire - Associations conventionnées - Conventions financières 2018. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de la signature d'une convention financière entre la Ville et les associations suivantes pour le versement de la subvention pour l'exercice 2018 : L'association «Restos du Cœur» ; L'association «Croix Rouge» ; L'association «Banque alimentaire» ; L'association «Secours Populaire» ; L'association «Secours Catholique» ; L'association «Paralysés de France, APF» ; L'association «Planning Familial»,
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65 sur le compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le maire ou l'élu (e) délégué(e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOpte – S'est abstenue : Mme RIGAULT. Ne participent pas au vote : Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY.**

20 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Changement de dénomination de l'école élémentaire THIERS en "Ecole élémentaire Simone VEIL". Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le nom d'«Ecole Elémentaire Simone Veil» à l'établissement scolaire situé rue Thiers/rue des Ecoles,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte - Se sont abstenus : Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY.**

21 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Prise en charge de la restauration du Collège Viala - Convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville d'Avignon et le Conseil départemental de Vaucluse, pour l'année scolaire 2018/2019 et le cas échéant les deux années scolaires suivantes ;
- **FIXE** le principe de la compensation financière intégrale par le Conseil départemental des frais engagés par la Commune pour la réalisation de cette mission ;
- **IMPUTE** la recette afférente à la section de fonctionnement du budget annexe de la restauration scolaire, chapitre 70, compte 7088 ;
- **APPLIQUE** pour l'année 2018/2019 les tarifs décidés par le Conseil départemental, et s'engage à appliquer toute évolution de tarif que lui fera savoir le Conseil départemental les années suivantes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer la convention et tout document s'y rapportant.
- **ADOpte -**

22 - FÊTES ET ANIMATIONS : Premières rencontres de la bande dessinée à Avignon - Convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Renc'Arts d'Avignon. M. André MATHIEU, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de l'organisation en 2018 du premier Festival de la Bande Dessinée par l'association Renc'Arts d'Avignon,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association Renc'Arts,
- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 40 000 € à l'association Renc'Arts pour l'organisation de ce premier Festival les 24 et 25 novembre 2018,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 articles 65748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention d'objectifs et toutes pièces nécessaires à son exécution.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. EL KHATMI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme LOUARD. Se sont abstenus : Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT représentée par M. PLAY, M. PALY, Mme SEDDIK.

23 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur le chapitre 204, compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

QUESTION ORALE

- **Par mail en date du 11 juin 2018, M. GROS fait part de son souhait de poser la question suivante :**

Madame le Maire,

Dans notre Ville des associations et un grand nombre de citoyens se manifestent spontanément et se mobilisent chaque jour pour venir en aide aux nombreux exilés sans ressources, parfois mineurs, demandeurs du droit d'asile. La commune devrait aussi y contribuer en vue, d'une part d'améliorer les conditions d'accueil et de séjour des intéressés, et d'autre part de faciliter leur intégration pour ceux dont la situation administrative sera régularisée.

C'est pourquoi, afin de poser les bases d'une politique publique spécifiquement dédiée à cette problématique, nous vous suggérons de réunir les associations œuvrant dans ce domaine. D'une part, les associations dont c'est l'activité principale comme 100 pour 1, Le Réseau Éducation sans Frontières, le Collectif Réfugiés du Vaucluse, et d'autre part, les associations de lutte contre la pauvreté dont nous avons récemment approuvé le conventionnement.

Envisagez-vous de prendre une initiative en ce sens d'ici la fin de l'année 2018 ?

Mme GAGNIARD apport des éléments de réponse :

J'entends bien, M. GROS, j'espère que vous n'en doutez pas, vous apporter une réponse sérieuse. AVIGNON, comme toute Ville sérieuse de France ou d'EUROPE, est confrontée à ce défi majeur de notre société que constituent les déplacements de populations chassées par les bouleversements climatiques ou par les théâtres de guerres civile ou militaire. Cela, notre Ville en est parfaitement consciente.

Contrairement à nombre de responsables locaux ou nationaux, dont certains – M. GROS – sont vos alliés de circonstance dans les Assemblées où vous siégez, notre Ville a décidé de ne pas tourner le dos à ces enfants, ces femmes et ces hommes réfugiés. Je vous rassure, si du moins le but de votre question est de l'être. Croyez-bien que nous ne vous avons pas attendu pour être aux côtés des associations et des citoyens qui agissent dans ce domaine.

Nous soutenons financièrement nombre d'associations, soit spécifique – comme aujourd'hui même dans le cadre de l'appel à projets Avignon Ville Solidaire : l'association 100 pour 1 - soit des associations plus largement engagées pour la lutte pour l'intégration sociale et contre la pauvreté. Ainsi, lors de plates-formes, le CCAS a réuni les associations qui œuvrent pour l'aide alimentaire. En outre, nous travaillons avec différents organismes qui agissent pour le logement d'urgence de ces réfugiés et plusieurs familles sont accueillies et domiciliées dans notre Ville.

Par ailleurs, et c'est très important pour nous, nous entendons faire vivre le droit à l'éducation pour tous les enfants quel que soit : leur origine, leur sexe, leur croyance, leur condition sociale ou leur état de santé, comme voulu par la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant ainsi que par le préambule de la constitution de 1946. Ainsi, la Ville scolarise dans ses écoles des enfants réfugiés. Ce n'est pas facile pour beaucoup de ces enfants qui ont été tenus éloignés du système scolaire dans leur pays d'origine. Ça ne l'est pas non plus, évidemment, pour le personnel enseignant avec des élèves qui

doivent apprendre à maîtriser notre langue. Mais la bonne volonté est bien présente, elle est partagée. Les progrès scolaires sont réels et rapides. Nous souhaitons rendre hommage ici aux équipes pédagogiques. Dans les Centres Sociaux aussi, certains de ces enfants sont accueillis dans le cadre des C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Nous travaillons avec les associations mais aussi avec les services de l'Etat pour mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires, administratives et sociales qui existent plutôt que d'inventer des traitements spécifiques qui vont cantonner à nouveau ces femmes, ces hommes et leurs enfants dans des situations inextricables.

En conclusion, permettez-moi de m'interroger sur votre motivation car si la question vous tenait à cœur, un courrier ou un mail aurait suffi à avoir votre réponse.

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.

XXX

La séance est levée à 22h40 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 04 juillet 2018